Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251221A-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2025-12-21

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 1er décembre 2025 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD, Maire.

CONVOQUÉS : Joël BATARD, Eliane LALANDEC, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Bertrand HARDY, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Isabelle DESFEUX.

PRESENTS : Joël BATARD, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Isabelle DESFEUX

ABSENT (E.S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Bertrand HARDY donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT (E.S.) EXCUSE(E.S.) NON REPRESENT (E.S) :
Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Eliane LALANDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thi Thuy Ha LE TIFFRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 26

***

Séance du Lundi 20 Octobre 2025 : Approbation du procès-verbal à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251221A-DE

21. Cession de terrain communal rue Ampère à Baie d'Armor Aménagement :

Rapporteur : Monsieur Jean Luc BERTRAND, Adjoint à la voirie, aux réseaux divers, aux bâtiments et à l'urbanisme

Pièces annexes : cession B2a (annexes 1, 2, 3)

RAPPORT DE SYNTHESE

Considérant le projet de création d'un village d'artisans porté par la Société Publique Locale (SPL) Baie d'Armor Aménagement (B2A), il est prévu que celui-ci s'implante sur un terrain communal situé rue Ampère, en bordure du nouveau Centre Technique Municipal (CTM).

Saint-Brieuc Armor Agglomération, investie de la compétence économique, a confié à B2A une concession d'aménagement pour ce projet, englobant le foncier qu'il convient de céder à la SPL.

L'estimation des Domaines fixe le prix du m² à 5,00 € hors taxes, ce qui correspond, pour l'emprise relative au projet, à un montant total estimé à 45 000,00 € hors taxes pour le terrain dans son état actuel, incluant les bâtiments et la dalle en béton existants.

Le prix de cession définitif sera établi postérieurement au bornage du terrain, dont les frais seront à la charge de l'acheteur.

Tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis majoritairement favorable rendu par la commission « Urbanisme, voirie et travaux » le 26 Novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Administration générale et finances » le 27 Novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal décide par 19 voix « pour » et 7 « contre » :

- **D'approuver** le projet de cession des terrains communaux tels que décrits ci-dessus et dans les conditions énoncées,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette cession.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.